

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 décembre 2011 à 20 h 30**

L'an deux mille onze, le quinze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 décembre 2011, sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri BRONNER.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :**

François CLEVENOT - Lucie NUSSLI - Claude KUHNE - Sandrine RATH - Marc OPPERMANN - Bernard BESSEUX - Nathalie BARBARAS - Simone SCHUSTER - Roland QUIRI - Frédéric MARION - Monique STENGEL - Richard BASTIAN - Claude GANTER - Valérie RENARD – Bruno DEBIEUVRE - Lydie HAMEL - Jacques CINOTTI - Christine MARX - Philippe HASSLER - Marie GRANDIDIER - Jean MISCHLER – Philippe MEDER - Pierre SCHWARTZ - Philippe PFRIMMER - Sandrine NGUYEN

**Etaient absentes représentées :**

Mme Carine DURET - Mme Isabelle LUSTIG-ARNOLD

**Absent non excusé :**

M. Larbi RMOUQUE

**Procurations :**

Mme Carine DURET donne procuration à M. Henri BRONNER

Mme Isabelle LUSTIG-ARNOLD donne procuration à M. Jean MISCHLER

**La séance débute à 20 h 30**

---

M. BRONNER ouvre la séance en présentant M. ASECIO, chargé du dossier plan vélo qu'il présentera au point 2, et informe les Conseillers de la venue au sein du Conseil Municipal de M. Philippe MEDER en lieu et place de Mme Catherine SCHNEIDER.

M. Le Maire demande 1mn de silence pour M. Jean-Paul PHILIPPS, ancien Adjoint, décédé en début de semaine.

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2011**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre est voté à l'unanimité.

Arrivée de M. Jacques CINOTTI à 20h40.

## **2) Présentation du Schéma directeur du plan Vélo**

M. Marc OPPERMANN présente le point.

Le Conseil de Communauté a adopté dans sa séance du 27 mai 2011 le Schéma directeur du plan Vélo qui poursuivra le maillage cyclable à l'intérieur de l'agglomération communautaire et en dehors de celle-ci à l'horizon 2020.

Le développement des déplacements doux au sein de notre Commune est un enjeu important tant en terme de déplacement que de santé publique.

M. Serge ASECIO remercie l'assemblée de l'avoir invité et excuse M. Alain JUND, en charge du Schéma directeur plan Vélo, qui n'a pu se joindre à lui pour raison de santé.

M. ASECIO insiste sur les avantages du vélo tant d'un point de vue de santé publique qu'en termes de moyen de locomotion très économique.

L'étude ménages menée à l'occasion du Plan de Déplacement Urbain (PDU) démontre que 83 % des déplacements sont faits sur une distance de moins de 3 kms et qu'ils génèrent souvent des enchainements de déplacements courts. Le vélo peut être tout à fait adapté pour répondre à ces courtes distances.

Le schéma directeur est établi afin de développer ce mode de transport dans les années à venir. L'objectif étant de doubler les aménagements cyclables, et d'arriver à 1000 kms d'aménagements de pistes (y compris zone 30, bandes, couloirs mixtes, point de rencontre vélo, liaison inter-communes, inter-quartiers, voire des superpositions de réseaux...) d'ici 2020.

Si le centre ville de Strasbourg est déjà bien équipé en la matière, il est nécessaire de travailler sur la première et deuxième couronne de l'agglomération, moins équipés pour la pratique du vélo. Plusieurs raisons à cela : zones urbaines moins denses, coupures importantes entre communes, aménagements moindres... autant de pistes à explorer.

En réponse à Mme RENARD, M. ASECIO précise que les aménagements de voirie intègrent désormais les déplacements vélos, soit par des voies différenciées quand c'est possible, soit en explorant d'autres pistes comme l'élargissement au niveau du canal en lien avec Voies Navigables de France, les passages sous les ponts, ou la création de points relais d'informations et de rendez-vous pour les cyclistes.

Il rappelle qu'un décret de 2010 rend obligatoire le double sens cyclable dans les rues à sens unique ou celles en zone 30. En son absence, les collectivités doivent le justifier.

M. SCHWARTZ souligne qu'une rue en zone 30 n'est pas forcément adaptée de par sa largeur, à avoir des pistes cyclables. Il y a un souci par rapport à la distance de sécurité tant pour le cycliste que pour l'automobiliste.

M. PFRIMMER souhaite connaître le budget alloué à ces actions d'ici 2020.

M. ASECIO précise que chaque année, un budget spécifique de 5 millions d'euros est alloué à la mission Vélo répartis pour moitié entre Strasbourg et les autres communes de la CUS. Toutefois, certaines actions sont peu onéreuses comme la mise en place d'un double sens cycliste, il suffit de mettre les panneaux et la signalétique adéquate.

M. KUHNE soutient le fait qu'une voirie à double sens peut être intéressante au niveau cyclable mais pas toujours faisable à Vendenheim d'un point de vue de la sécurité. De plus, sur la Commune, le traçage de certaines pistes disparaît au cours du temps.

Mme RENARD souhaite savoir précisément comment se met en place cette politique de maillage cyclable. M. ASECIO rappelle que ces projets sont intégrés aux projets de voirie pluriannuels et sont examinés en amont avec la Commune. En complément, M. BRONNER souligne qu'un budget spécifique pour ces pistes cyclables n'est pas forcément utile. Quand on crée une zone 30 ou un espace partagé, la Commune participe au développement de cette pratique cyclable. C'est à la Commune de déterminer ce qu'elle souhaite privilégier dans ce cadre.

M. ASECIO indique qu'il sera intéressant de vérifier l'impact sur la pratique du vélo suite à la mise en place du cadencement du train entre Vendenheim et Strasbourg.

La CUS explore plusieurs pistes pour favoriser, la pratique du vélo et le commerce de proximité, comme la suppression de places de stationnement voiture et la mise en place d'arceaux. L'accessibilité à vélo dans la zone commerciale sera également favorisée dans le cadre de la réflexion en cours au sein de la CUS, quand bien même ce type de commerce n'est pas vraiment adapté au vélo comme l'a fait remarquer M. KUHNE.

M. BRONNER rappelle que l'ouverture de la rue Jean Holweg intégrera également la réalisation d'une piste cyclable en prolongation de la rue de la Rampe. De plus, au vu des réponses aux questionnaires diffusés par la Municipalité, il tient également à souligner que les Fédinois ont une forte attente en la matière et que ce débat reviendra donc au travers des projets que la Commune réalisera.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **3) Remplacement de Mme Catherine SCHNEIDER, Conseillère Municipale**

M. BRONNER présente le point.

L'article L 2541-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les départements d'Alsace Moselle « l'exclusion de droit de tout conseiller, qui sans excuse valable, a manqué cinq séances consécutives du Conseil Municipal ».

Mme Catherine SCHNEIDER a été comme les autres membres du Conseil régulièrement convoquée pour y siéger. A ce jour, elle ne s'y est pas manifestée ; bien au-delà des cinq conseils prévus par les textes réglementaires.

Par courrier Accusé Réception du 17 octobre 2011, à la dernière adresse connue, M. le Maire l'a sollicitée « afin de connaître ses intentions quant à un éventuel remplacement ». Ce courrier n'a pas été cherché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'accueillir M. Philippe MEDER, en remplacement de Mme Catherine SCHNEIDER.

M. Eric HALTER et Mme Aurélie IVANI, colistiers suivants de liste de M. Jean MISCHLER, ont fait part à M. le Maire, de leur volonté de ne pas siéger au Conseil Municipal par courriers respectifs du 4 mai 2011 et du 12 avril 2011.

M. BRONNER informe que M. MEDER prendra part dans les différentes commissions où Mme SCHNEIDER siégeait et ne souhaite pas de changement pour l'instant.

Il intégrera ainsi les commissions suivantes :

- Propreté et fleurissement,
- Séniors,
- Petite enfance et scolaire,
- Aménagement nouveau lotissement.

Néanmoins, du fait de son intégration dans le Conseil Municipal, il ne pourra plus être « invité » à la commission communication et relation publique.

A la demande de M. le Maire, M. MEDER se présente à l'assemblée.

## **FINANCES**

### **4) Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire présente le point.

#### ***1/ Environnement général et perspectives économiques***

La crise économique commencée en 2008 n'est de loin pas terminée. Ni les Etats-Unis, ni la zone euro n'arrivent à relancer leur économie de manière significative malgré les différents plans de relance mis en œuvre.

En France, **la croissance annuelle** pour 2011 est de 1.7%, les prévisions pour 2012 ont été revues à la baisse par le gouvernement et ne devraient pas excéder 1.4%. Par ailleurs, les investissements pourraient être affectés par les difficultés pour obtenir des crédits, les conditions d'accès à celui-ci se durcissant.

**L'inflation annuelle** passe de 1.5% en 2010 à plus de 2% en 2011, cette hausse est due à l'augmentation des prix des produits alimentaires et des matières premières et en particulier de l'énergie. L'inflation pour 2012 est prévue à 1.7%. Et la hausse de certains produits est déjà annoncée comme sur le gaz (+ 4.4%)...

**La consommation des ménages** français reste timide, elle est en lien direct avec la détérioration du marché de l'emploi et les mesures d'austérités budgétaires en cours et futures. Ainsi, l'épargne des ménages atteint un niveau élevé, réflexe protectionniste afin de se constituer une réserve financière en cas de crise plus importante.

**La dégradation du marché de l'emploi** continue à s'amplifier. Ainsi Pôle Emploi prévoit, en fonction des prévisions de croissance, la création de 101000 emplois en 2012. Les chiffres de l'UNEDIC sont eux beaucoup plus pessimistes avec seulement 69400 créations de poste. Dans ces conditions, difficile de croire que le chômage baissera en 2012.

Le nombre de travailleurs pauvres qui exercent un emploi mais qui disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à la moitié du revenu médian, soit moins de 954 euros pour une personne seule, 1431 euros pour un ménage sans enfant, ce nombre atteint désormais le chiffre d'environ 2 millions de personnes.

Le chômage repart également à la hausse. Les personnes en fin de droit, sont désormais un million et renforceront le nombre de personnes susceptibles de bénéficier du RSA socle soit, 460 euros pour une personne seule et 700 € pour un couple sans aide au logement.

**Les recours à l'aide sociale** augmentent également comme en témoigne le dernier chiffre du baromètre des CCAS qui ont constaté une augmentation des demandes d'aides ponctuelles (facultatives) en 2011 de la part de personnes qui n'arrivent plus à s'en sortir. Pour Vendenheim, 1% des foyers sont concernés mais ces personnes nous sollicitent plusieurs fois au long de l'année.

## ***2/ Le projet de loi de finances (PLF) 2012 en France***

Le PLF 2012 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de redressement des finances publiques inscrite dans la loi de programmation des finances publiques de 2011-2014. Le gouvernement s'engage à ramener le déficit public de 5.7 point de PIB en 2011 à 1% en 2015 (3% en 2013 étant la limite fixée par le critère de Maastricht).

La stratégie pluriannuelle de réduction du déficit s'appuie sur 3 axes :

- effort de réduction des dépenses : dans ce cadre les ministères continueront à être sollicités et entre autres, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite sera poursuivi,
- mise en place d'une fiscalité plus équitable par « la chasse aux niches fiscales » ou l'augmentation de la TVA,
- réduction des déficits devant être compatible avec le soutien de la croissance.

L'Etat pour arriver à réduire son déficit va augmenter ces recettes totales nettes de 7% par rapport à 2011 en augmentant principalement les recettes fiscales et en stabilisant les dépenses qui ne tiendront compte que de l'augmentation du coût de l'inflation.

Pour les collectivités locales, les principales mesures gouvernementales pour 2012 toucheront les dotations qui se traduiront par un gel de celles-ci traduisant ainsi la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics. D'autres mesures sont encore débattues au Parlement sans que l'on puisse dire quelles en seront les conséquences pour les collectivités territoriales.

La revalorisation des bases fiscales prévoiraient une augmentation de 1.8% pour gommer les dépréciations liées à l'inflation.

### **3/ Le contexte économique local**

*Le constat des années précédentes est toujours d'actualité : « Vendenheim dispose de structures et de services dignes d'une ville de 10000 habitants. Elle s'appuie pour cela sur une offre diversifiée en matière de commerce, de services à la personne, de pratiques culturelles et sportives, d'éducation et bénéficie de la proximité des centres décisionnaires. Ce sont des atouts majeurs pour son développement.*

*Le vieillissement de sa population, son non-renouvellement, la fermeture de classes sont autant de signaux qui plaident pour l'ouverture de nouveaux espaces à urbaniser. La poursuite du réaménagement de la gare, le cadencement des trains ou la redynamisation de la zone commerciale, la création de nouvelles zones d'activités sont autant de signes encourageant pour le développement de Vendenheim. »*

Classiquement, pour faire face à leurs obligations de premier service public de proximité, les collectivités locales ont deux variables d'ajustement :

- l'accroissement de la capacité d'autofinancement en diminuant les dépenses et en augmentant les recettes généralement par le recours à l'impôt,
- le recours à l'emprunt.

Dans le contexte actuel, ces deux variables restent-elles pertinentes ?

- la diminution des dépenses :
  - o depuis de nombreuses années, nous recherchons les gains possibles tant en matière de dépenses d'administration générale que de personnel. Des pistes que nous avons explorées et que nous continuerons d'explorer en particulier en matière d'économie d'énergie et sur tous les postes où cela sera possible.
- en matière de recettes,
  - o nous avons recours à l'augmentation des impôts mais d'autres pistes ont été cherchées, toutefois ces recherches de gains n'ont pas compensé le ralentissement de la perception des droits de mutations, les hausses de prix qui nous sont répercutées par nos partenaires et fournisseurs.

Dans ce cadre, nous avons dégagé au compte administratif 2010, 689000 € d'autofinancement net après remboursement de la dette.

Par rapport aux communes de la même strate, nous pouvons nous comparer à partir des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales comme en témoigne le tableau suivant établi à partir des données recueillies sur la base des budgets primitifs 2011 :

<b>Nature</b>	<b>2011 BP Moyenne de la strate</b>	<b>Vendenheim 2011</b>
Dépenses d'Ad° Générale	275 €	259 €
Personnel	535 €	430 €
Dépenses fonctionnement	1008 €	829 €
Recettes fonctionnement	1110 €	947 €
Capacité d'Auto-Financement Nette	20 €	43 €

Pouvons-nous en conclure que nos finances sont saines et que nous pouvons affronter sereinement la crise actuelle ?

Plus que jamais le contrôle de nos dépenses et l'optimisation des recettes sont nécessaires,

Plus que jamais, malgré nos ambitions, toutes utiles et nécessaires aux liens de solidarité que nous développons dans la proximité avec nos concitoyens, nous devons arbitrer le volume d'investissement que nous pourrons tenir et les recettes que nous pourrons soit dégager, soit obtenir par le recours à l'emprunt. Cette compatibilité, entre ambition et gestion, témoignera de notre capacité d'assurer nos équilibres financiers.

C'est dans ce contexte très contraint que la Commune élaborera son budget 2012.

Pour 2012 les dépenses de fonctionnement se feront au plus à budget constant par rapport à 2011.

J'ai demandé à mes adjoints d'examiner les économies qui pourraient être encore être réalisées. A-t-on optimisé par exemple, toutes les pistes en matière d'économie d'énergie ou de fleurissement ? Si les services qui s'occupent de l'animation et la vie culturelle sont plébiscités, pourrions-nous faire aussi bien à budget constant ou en légère diminution ? Les autres domaines de la Commune devront faire également cet exercice... Dans ce cadre, ils travailleront en étroite collaboration avec les services et les commissions.

Toutefois, nous savons d'ores et déjà que certaines dépenses augmenteront qu'ils s'agissent de celles déjà annoncées comme le gaz ou les assurances, ou celles automatiques liées à l'avancement d'échelon ou de grade des agents, ou pour finir les pertes liées à la baisse des dotations. En conséquence, je propose de maintenir pour compenser ces hausses ou pertes sèches, une évolution des taux d'imposition à 1.2 %, inférieur au coût de l'inflation.

Concernant les projets d'investissements que je souhaite réaliser avant la fin de mon mandat, ils sont encore nombreux.

L'éco-quartier entrainera de nouveaux habitants et des recettes nouvelles mais demandera la réalisation d'une structure d'accueil petite enfance dont le mode de gestion sera déterminé par l'étude en cours.

La rénovation des bâtiments communaux tels que le gymnase ou la Mairie est aussi nécessaires. Il faudra faire la balance financière entre coûts d'investissement de cette rénovation et coûts d'exploitation actuels. Plus le temps de retour sur investissement sera court, plus cet investissement sera nécessaire. Plus il s'allongera et plus nous devrons le supporter en terme de coût de fonctionnement.

Par exemple, il faut poursuivre la recherche d'économies d'énergie. En matière d'éclairage public, certaines communes ont supprimé totalement ou partiellement cet éclairage entre minuit et cinq heures du matin sans que l'on constate une hausse de l'insécurité. Y sommes-nous prêts ? Combien devons-nous investir pour optimiser ces gains en matière de consommation énergétique ? Quel retour sur investissement ? Les communes, qui s'y sont engagées, semblent en tirer bénéfice, c'est une question à approfondir,

En 2012, nous réaliserons l'aménagement du parvis de l'église.

Fin 2011, l'équipe pour la réalisation du futur parc a été retenue. Celle-ci nous proposera ces premières esquisses et les premiers travaux à réaliser.

Je propose de repousser l'aménagement du parking de la rue de la Cité en 2013 ainsi que d'autres travaux qui seraient nécessaires comme ceux de la Mairie.

**Nous nous fixons de dégager en moyenne environ 600 000 € d'autofinancement net par an** pour pouvoir maintenir les investissements courants et engager quelques dépenses d'investissement liés aux projets.

Pour 2012, je ne souhaite pas recourir à l'emprunt, il faudra donc mobiliser notre autofinancement pour mener à bien nos projets et réalisations.

Les services sont en train d'élaborer les scénarios qui seront soumis à l'arbitrage de la Municipalité.

De cet arbitrage sortira le budget 2012, budget encadré, sans excès et dérapage, pour permettre la réalisation de nos ambitions au service des Fédinois. La Commission des Finances s'en saisira et débattrà avant le débat définitif au Conseil Municipal.

Le budget est un acte politique. Je souhaite que celui de 2012 reflète notre ambition du mieux vivre ensemble car nos concitoyens nous demandent de franchir l'obstacle de la crise en maintenant le niveau de service de notre Commune tout en gérant au plus strict les deniers publics que nous dépenserons.

Cette politique demande du courage, nécessite des explications, refuse la démagogie, autant de défis que je suis prêt, avec mes colistiers, à relever.

En réponse à M. MISCHLER, M. BRONNER confirme qu'il propose une augmentation du taux de l'ensemble des taxes de 1.2%.

M. PFRIMMER rappelle que la Municipalité avait évoqué la mise en place d'outils de gestion à long terme et également la comptabilité analytique. Il souhaiterait savoir si on peut déterminer l'impact du futur éco-quartier en termes de recettes. En réponse, M. BRONNER rappelle que l'éco-quartier se fera par lot, et qu'à ce jour il est difficile de savoir ce que représentera cet apport.

M. MONTERO précise que la comptabilité communale permet de distinguer par grandes fonctions (par exemple : administration générale, médiathèque, sports...) et que celles-ci servent de base à la mise en place d'une comptabilité analytique. C'est ce travail qui est mené quand la Commune doit établir un contrat d'objectifs avec les associations.

M. SCHWARTZ souhaite que lui soit confirmé qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2012 pour financer les projets d'investissement.

M. BRONNER confirme que le parvis de l'église sera fait. En ce qui concerne le parc urbain, il faut prendre en compte les demandes de nos concitoyens. De ce point de vue le questionnaire est très représentatif et il y a une attente certaine quant à l'aménagement de ce parc. Le bureau d'étude fera des propositions à la Commission pour l'aménagement du secteur et l'auto financement dégagé devrait permettre l'initialisation de cet aménagement quand bien même nous ne respecterions pas totalement le découpage des travaux tel que prévu initialement. Cet aménagement se fera selon les moyens financiers que la Commune pourra dégager ou se donnera (emprunt) au fur et à mesure des exercices budgétaires.

M. PFRIMMER estime que les marges de manœuvres sont minimales. S'il approuve le fait de ne pas recourir à l'emprunt, il regrette l'augmentation des taux de 1,2 %.

Par ailleurs, Mme LUSTIG-ARNOLD nous a fait parvenir avant ce débat, sa position concernant le débat d'orientation budgétaire que nous insérons ci-dessous :

*« Concernant le débat budgétaire, je souhaiterais vous faire part de ma position ...*

*Sans connaître ce qui nous sera présenté, je vous prie de bien prendre note de mon attachement pour :*

- la non augmentation des taux d'imposition -sauf à hauteur de l'évolution de l'inflation, si nécessaire seulement ;*
- la maîtrise des dépenses (fonctionnement, opérations d'investissement) ;*
- et la maîtrise du taux d'endettement, voir le désendettement au vu des enjeux actuels sur les finances publiques nationales, ceci afin de concourir au cercle vertueux d'une éventuelle reprise économique. »*

M. BRONNER confirme qu'en 2012 nous devons réaliser sans emprunter en ne comptant que sur notre seul auto-financement.

## **5) Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget principal 2012**

Mme BARBARAS présente le point

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par ailleurs, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses autorisées par anticipation, devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au budget primitif de l'exercice 2012.

En 2011, les crédits des dépenses réelles d'investissement relatives aux immobilisations corporelles chapitre 21 s'élevaient à la somme de 377 500 euros pour le budget principal de la Commune de Vendenheim.

L'ouverture anticipée de crédits dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 peut donc être effectuée à concurrence de la somme de 377 500 € x 25% soit 94 375.00 € au maximum pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits pour les opérations suivantes :

### **1) Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

- Article 2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- Fonction 020 : Administration générale
- Montant : 25 000 €

Il s'agit de procéder à la rénovation des dépendances du presbytère protestant.

### **2) Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

- Article 2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- Fonction 412 : Stade
- Montant : 7000€

Il s'agit de pouvoir pallier rapidement à un problème de disjoncteur au Stade Waldeck.

### **3) Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

- Article 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique
- Fonction 020 : Administration générale
- Montant : 2000 €

Il s'agit de pouvoir mettre en place rapidement un réseau virtuel VLAN au niveau du parc Informatique.

Considérant la nécessité de débiter rapidement les travaux et d'acquiescer les matériels suivants, je vous propose de procéder à l'autorisation anticipée de ces dépenses.

*Après avis de la Commission des Finances du 08 décembre 2011,*

#### ***Le Conseil Municipal,***

- *Après avoir entendu l'exposé qui précède,*
- *Vu l'avis favorable de la commission communale des finances,*
- *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

#### ***Décide :***

*- d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les crédits concernant les travaux et les équipements énoncés ci-dessus, à hauteur de 34 000 € dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012,*

*- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2012 du budget principal de la Commune de Vendenheim.*

### **6) Traitement du fonds d'archives privées GOETZ (annexe)**

Mme BARBARAS présente le point.

Suite à la délibération du 15 décembre 2008, donnant l'autorisation à M. le Maire d'accepter le legs de Mme GOETZ-BAUER Marlyse pour l'ensemble des documents (écrits et sonores) de l'œuvre de son mari afin d'engager un travail de conservation permettant d'honorer la mémoire de M. Gaston GOETZ et de transmettre son œuvre aux générations futures, la Commune en est devenue propriétaire officiellement depuis juin 2011.

La Commune a sollicité l'archiviste du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale afin qu'elle évalue le fonds et nous conseille en matière de conservation.

La conservation des documents audio et vidéo pose des problèmes de conservation. En effet, disques, bandes, cassettes sont des supports fragiles et il est impensable de vouloir les pérenniser sur leur support d'origine.

Une cassette vidéo conservée dans des conditions de température et d'hygrométrie totalement optimales a une durée de vie certaine de 10 ans et qu'au-delà sa dégradation est plus ou moins progressive, mais inéluctable.

Concernant le fonds GOETZ, il a été stocké, avant son arrivée aux archives municipales, dans de mauvaises conditions de conservation (poussière, environnement offrant de grandes amplitudes thermiques et hygrométriques) et les supports ont déjà soufferts à ce stade.

De plus, ce fonds est constitué de différentes générations de supports, à une exception près (magnétoscope pour lecture de cassettes VHS), la Commune ne dispose pas des appareils de lecture adéquats. Par ailleurs, même si ces lecteurs étaient disponibles, leur utilisation serait proscrite pour cette opération : les supports originaux étant partiellement empoussiérés, une seule séance de lecture serait suffisante pour détériorer l'appareil. Le contenu de ces supports demeure donc inaccessible.

Si la Commune souhaitait conserver les supports originaux dans des conditions de température et d'hygrométrie adéquate, elle devrait investir dans une armoire réfrigérée.

En se fondant sur ces observations, mais tout en ayant également à l'esprit qu'il serait dommage de laisser sommeiller le fonds GOETZ aux Archives municipales, l'archiviste départementale a proposé trois scénarii techniques envisageables qui requièrent chacun un chiffrage spécifique et quelle que soit l'option envisagée, le recours à des prestataires et/ou des partenariats externes.

Suite à ce travail, il est proposé de réserver une suite favorable au deuxième scénario qui prévoit que les supports originaux ne soient pas restaurés, mais confiés à un prestataire spécialisé qui les conditionnera à minima et les transférera sur des supports de substitution (fichier numérique ou analogique) de manière à permettre l'accès à leur contenu. Les originaux seront soit détruits, soit s'éteindront d'eux-mêmes.

Le coût de cette opération s'élèverait à 4500 € TTC.

En réponse à différentes questions, M. BRONNER indique que les œuvres et autres documents seront mis à la disposition du public en fonction des demandes. La famille continuant encore à percevoir des droits d'auteur liés à ces œuvres pour un délai de soixante ans.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*CONSIDERANT qu'il convient de préserver le fonds de documents de l'œuvre de M. Gaston GOETZ,*

*CONSIDERANT que les supports papier et photographiques ne posent pas de problèmes particuliers de conservation,*

*CONSIDERANT que les supports audio et vidéo se détériorent irrémédiablement,*

*CONSIDERANT le diagnostic effectué et les propositions de l'archiviste départementale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour récupérer le contenu de ces*

supports audio et vidéo afin de pouvoir les transférer sur des supports analogiques ou numériques,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Décide et accepte** que les supports originaux ne soient pas restaurés mais confiés à un prestataire spécialisé qui les conditionnera à minima,
- **Autorise** le transfert de ces documents sur des supports de substitution (fichier numérique ou analogique) de manière à permettre l'accès à leur contenu,
- **Autorise** l'engagement de la dépense estimée à 4500 € TTC, à l'article 611 du Budget Primitif 2012,
- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions s'y référant.

## TRAVAUX

### 7) Projets sur l'espace public

- **Programme 2012 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement**
- **Poursuite des études et réalisation des travaux**

M. BRONNER présente le point.

Les opérations prévues en 2012 et pilotées par la Direction des Espaces Publics et Naturels nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi, et comme les années précédentes, les différentes opérations sont approuvées en deux étapes :

- une première étape, présentée au Conseil de Communauté du 29 septembre 2011, a autorisé le lancement des études,
- la deuxième étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations sont mentionnées ci-dessous et détaillent les différents projets :

### VENDENHEIM

<b>Opération</b>	<b>2006VEN2419.ATR</b>	VENDENHEIM		Suites Etudes&Travaux		1	
<b>Site projet</b>	RUE DE LA COLLINE						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	200 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
							TTC
<i>voirie &amp; équipements</i>	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €
							Total délibéré CUS : 180 000 €
<b>Opération</b>	<b>2008VEN2827.ATR</b>	VENDENHEIM		Suites Etudes&Travaux		2	
<b>Site projet</b>	RUE DU CANAL						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	370 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
							TTC
<i>voirie &amp; équipements</i>	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	333 000 €
							Total délibéré CUS : 333 000 €
<b>Opération</b>	<b>2009VEN3332.ATR</b>	VENDENHEIM		Suites Etudes&Travaux		3	
<b>Site projet</b>	PONT DU LAVOIR						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	200 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	oui
							TTC
<i>voirie &amp; équipements</i>	Etat d'entretien	Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	170 000 €
							Total délibéré CUS : 170 000 €

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Strasbourg (C.U.S). La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services communautaires avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur septembre 2011.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2012, les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

En réponse à Mme NGUYEN, M. BRONNER confirme que la rue de la Rampe sera terminée au cours du premier semestre 2012 sans affecter les opérations inscrites dans la délibération. Toutefois, la réalisation de la rue de la Colline dépendra de l'avancement des travaux immobiliers dans cette rue.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,  
Vu l'avis de la Commission Thématique  
Sur proposition de la Commission Plénière  
après avis des conseils municipaux des communes concernées  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

## **approuve**

la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2012 telles que mentionnées :

- projets voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique) eau, assainissement,

## **autorise**

le Président ou son représentant :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité", et à signer les marchés y afférents.
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
  - l'occupation temporaire du terrain,
  - l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;
  - à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
  - à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés)

## **décide**

d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement annuels 2012 et les crédits de paiement 2012 des autorisations de programme du budget général CUS et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement inscrits sous CRB PE00- PE10 et PE20.

## **8) Lotissements « Aux portes du KOCHERSBERG »**

**Ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation des chemins ruraux et de la désignation d'un commissaire-enquêteur.**

M. BRONNER présente le point

Suite à l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2011 déclarant d'utilité publique la création du lotissement « Aux portes du Kochersberg », et à l'ordonnance d'expropriation rendue en date du 4 mars 2011 par le Juge de l'expropriation, la SERS, concessionnaire de l'opération et aménageur de ce lotissement est devenue propriétaire des terrains nécessaires à la création de cet éco-quartier, à l'exception toutefois des chemins ruraux, qui demeurent à ce jour la propriété de la Commune.

Or, ces chemins ruraux sont nécessaires à la réalisation du futur quartier car ils constituent -pour partie- l'assiette des nouvelles voies de circulation du lotissement. L'acquisition par la SERS de ces chemins ruraux est donc un élément indispensable à la réalisation du projet. Un procès verbal d'arpentage a été établi pour référencer ces chemins non cadastrés à ce jour. (cf. annexe jointe).

Jusqu'à présent, ces chemins étaient réservés à l'unique usage agricole. Or, depuis de nombreuses années, la Commune a acté avec le monde agricole, les limites des extensions d'urbanisation en les réduisant dans le cadre du POS modifié, puis du PLU arrêté en date du 13 février 2009. L'implantation de l'éco-quartier respecte cet accord et les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, il convient aujourd'hui de constater que les chemins ruraux sus visés ne sont plus utilisés par le public, et notamment par les exploitants agricoles des terrains acquis par la SERS, eu égard au changement d'affectation desdits terrains desservis par ces chemins, l'ordonnance d'expropriation ayant éteint tous les droits personnels et réels.

Il convient également de constater que ces chemins n'ont pas été inscrits, par le Conseil Général du Bas-Rhin, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et qu'à ce titre, leur cession ne génère pas la réalisation d'itinéraires de substitution.

Compte tenu de la désaffectation de ces chemins ruraux, il est donc dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Conformément à cette procédure, il convient d'ouvrir une enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur en charge de recueillir les avis des riverains et de toutes les personnes intéressées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à organiser cette enquête publique qui se déroulera du 16 au 31 janvier 2012 conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de chemins ruraux en vue de leur cession.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions et 1 contre*

*CONSIDERANT que les chemins ruraux, cadastrés section 46 parcelles (7)/o.19 ; 1040/o.239 et 1012/31, propriétés de la Commune, sont situés dans le périmètre d'emprise du futur éco-quartier,*

*CONSIDERANT que les chemins ruraux cadastrés section 11 parcelles (1)/81 et (2)/81 et section 46 parcelles 1042/o.242, 1041/o.239, (5)/o.239, (6)/o.239 et 1030/53, propriété de la Commune, constituent l'accès au futur éco-quartier,*

*CONSIDERANT que ces chemins ne sont pas incorporés au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Conseil Général,*

*CONSIDERANT que les chemins ruraux sus visés ne sont plus utilisés par le public, et notamment par les exploitants agricoles, eu égard au changement d'affectation des terrains agricoles desservis par ces chemins, les terrains étant désormais la propriété de la SERS,*

*CONSIDERANT que dans ces conditions et compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux sus visés, il est dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public*

*CONSIDERANT que cette procédure doit être soumise à enquête publique, organisée conformément aux dispositions de l'article R141-4 à R141-10 du Code de la voirie routière,*

*CONSIDERANT qu'il convient de désigner, dans le cadre de cette enquête, un commissaire enquêteur pour recevoir les avis des riverains et des personnes intéressées,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2006 approuvant le lancement des opérations nécessaires à la création du lotissement « Aux portes du Kochersberg »,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2008 portant sur la désignation de l'aménageur,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, autorisant le lancement de la procédure d'utilité publique pour ce lotissement,*

*Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,*

*Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,*

*Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,*

**- Constate**

- *la désaffectation des chemins ruraux inclus dans le périmètre du futur éco-quartier, cadastrés section 46 parcelles (7)/o.19 ; 1040/o.239 et 1012/31*
- *la désaffectation des chemins ruraux donnant accès au futur éco-quartier, cadastrés section 11 parcelles (1)/81 et (2)/81 et section 46 parcelles 1042/o.242, 1041/o.239, (5)/o.239, (6)/o.239 et 1030/53*

**- Décide**

- *de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du Code rural et de la mise en place d'une enquête publique qui se déroulera du 16 au 31 janvier 2012, afin de recueillir les avis des riverains et de toutes personnes intéressées,*

- *de donner tous pouvoirs à M Le Maire à l'effet d'organiser l'enquête publique sur ce projet*
- *d'arrêter le dossier d'enquête qui comprendra :*
  - *une notice explicative,*
  - *le plan de situation,*
  - *les 3 délibérations visées dans le considérant,*
- *de désigner M. Daniel SUR, retraité, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteur, comme commissaire enquêteur, pour conduire la dite enquête,*
- *que M. Daniel SUR assurera une permanence en mairie le 19 janvier 2012 de 17h à 19h et le 28 janvier 2012 de 9h à 12 h. Un registre côté et paraphé sera mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête pour recueillir son avis,*
- *que Monsieur le Commissaire enquêteur disposera à l'issue de la clôture de l'enquête publique, un délai de un mois pour remettre son rapport,*
- *d'indemniser Monsieur Daniel SUR, sur la base des émoluments versés aux commissaires enquêteurs en application des textes règlementaires,*
- *D'ordonner la publication de l'arrêté annonçant l'ouverture de cette enquête publique sur les panneaux d'information du public ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.*

## 9) Communications diverses



- vœux du maire

Mercredi 11 Janvier 2012 à 20h00 l'Espace Culturel

- samedi 7 janvier 2012 : ramassage sapins (et non le 14 Janvier 2012 comme prévu initialement)
- Weekend du 17/18 décembre 2011 : marché de Noël
- Mme MARX informe que suite au changement de cadencement des trains, il y a inadéquation, le matin, entre les personnes voulant prendre le train et la capacité des rames. M. KUHNE propose d'en parler lors d'un prochain comité de ligne et d'écrire aux différents partenaires.

- M. MEDER informe qu'au mois de mai 2012, se dérouleront des manifestations pour le mois de l'Europe. Il souhaiterait vivement que la Commune y prenne part par l'intermédiaire d'animations aux seins des écoles et du collège. M. KUHNE rappelle l'initiative prise par Vendenheim pour transformer la journée du 11 novembre en célébration européenne et franco /allemande. L'esprit est présent, la commune s'associera volontiers à ces manifestations.
- M. KUHNE confirme la parution du « Vivre à Vendenheim » avant Noël.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H40

Le Maire,



Henri BRONNER